

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à revenir sur le gel des tarifs proposés, en contradiction avec la hausse des coûts engendrés par les Jeux pour IDF mobilités.